

Lisez le journal numérique sur
le site <https://lindependant.org>

Le Démocrate

N° 1148 DU MARDI 14 MARS 2023 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



P.5

TRANSITION

Cellou et Alpha, condamnés à travailler ensemble dans le cadre des FVG...

CRIEF

Damaro, Michel Kamano et l'homme d'affaires Kim seront jugés le 20 mars... P.3

Affaires Kassory et Cie
Le procureur spécial de la CRIEF annonce que le procès s'ouvre le 15 mars P.7

Les révélations d'Ismaël Diallo
« Ce que les gendarmes nous ont fait subir à la villa 36... » P.6



Dialogue

Les Forces vives de Guinée à l'épreuve...

P.3

Hier, aujourd'hui et demain !

Au commencement, fut le 10 novembre 1958, jour qui vit le nouvel Etat guinéen, quelques semaines après son accession à la souveraineté internationale, se doter d'une Constitution, la loi fondamentale de l'Etat.

Le texte instaure un régime de type présidentiel avec un exécutif monocéphale. Le Président de la République, élu pour un mandat de sept ans renouvelables indéfiniment, est chef de l'Etat et du gouvernement. Les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif sont strictement séparés à une exception près, l'initiative des lois que le chef de l'exécutif partage avec les députés à l'Assemblée Nationale. Les ministres répondent de leurs actes devant le président de la république qui, lui, est responsable devant un parlement monocaméral (une chambre) dont il ne peut dissoudre. Le domaine du pouvoir réglementaire est circonscrit au profit de la loi. Quelques droits fondamentaux et libertés publiques sont reconnus aux citoyens. Ils concernent notamment : la liberté de parole, de presse, de réunion, d'association, de cortège, de manifestation, de conscience, l'inviolabilité du domicile, le secret de la correspondance, le droit au



travail, les libertés syndicales...

Pendant 24 ans, la Constitution, fondatrice de la République de Guinée régula, tant bien que mal, la société politique, jusqu'aux lendemains de la fameuse révolution culturelle socialiste qui sonna le glas du texte.

Suivra, le 14 mai 1982, la Constitution éponyme. Elle proclame la République Populaire Révolutionnaire de Guinée et instaure le parti-Etat. Malheureusement, c'est le constat fait d'un recul constitutionnel et démocratique. A sa lecture, le texte ressemble davantage aux statuts du Parti Démocratique de Guinée (PDG-RDA) qu'à la Constitution de l'Etat.

Les timides progrès que le texte réalise ne concernent que l'institution d'un bicéphalisme au goût d'inachevé de l'exécutif, grâce à l'apparition surprenante du poste de Premier ministre. Mais, sans prérogatives véritables, celui-ci n'est en réalité que le premier des ministres. Le Président de la République, devenu entretemps, le Responsable Suprême de la révolution, conserve toujours les attributs de chef de l'Etat et du

C'est le prologue de la consécration des partis politiques qui participent au jeu électoral et concourent à l'éducation politique et civique des citoyens.

Le texte proclame l'adhésion de la Guinée à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi qu'à plusieurs autres instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux de droits humains. Pour la première fois, en plus des autres droits fondamentaux acquis, les droits à la vie et à l'intégrité physique font leur apparition dans la Constitution. Le mandat présidentiel est ramené à cinq ans renouvelable une fois. Même étant monocéphale, l'exécutif a deux têtes, dans les faits. Un Premier ministre est nommé par le Président

gouvernement. Son mandat est un septennat illimité. Désormais, le pouvoir législatif lui, éclate entre les mains de plusieurs entités qui ont pour nom : le congrès national, l'Assemblée constitutionnelle suprême, le conseil national de la révolution, l'assemblée populaire nationale. Au niveau du pouvoir judiciaire, les juges eux dorénavant, en plus d'obéir à la loi, doivent obéir aussi à la morale dite « révolutionnaire ».

Mais, moins de deux ans plus tard, tout comme la révolution elle-même, le coup d'Etat du 03 avril qui surviendra, à la mort du Président de la République, a fait s'écrouler, comme un château de sable, le régime PDGiste et avec, la Constitution. Le vide juridique qui suivra immédiatement a prévalu, jusqu'au discours de la Baule qui inaugura, notamment pour les pays subsahariens, l'ère des démocraties multipartites.

Arriva, le 23 décembre 1990, qui vit l'Etat de droit instauré, à la faveur de la promulgation de la Loi Fondamentale, première Constitution démocratique adoptée par référendum.

«En l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle de souveraineté nationale, le pays a connu déjà six Constitutions, plus une réforme constitutionnelle, alors que pointe à l'horizon, la perspective d'un nouveau texte, au sortir de la crise actuelle.»

de la République, mais sans titres véritables, celui-ci se contentera d'inaugurer les chrysanthèmes. Le domaine de la loi est circonscrit au profit du règlement. Les rapports entre l'exécutif et le législatif sont davantage poussés. En plus de domaine d'actions commun, la loi; désormais le Président de la République peut dissoudre le parlement, redevenu monocaméral, alors que celui-ci est mis dans l'obligation de démissionner grâce à l'action conjuguée de deux assemblées consécutives.

Mais le succès de la révolution constitutionnelle saluée par tous, sera de

courte durée. Les appétits du pouvoir d'alors, de se maintenir au-delà de la durée de son bail, ont eu raison de l'intégrité du texte compromise à la faveur de la révision constitutionnelle du 11 novembre 2001 qui a fait sauter les verrous relatifs à la durée et au nombre des mandats du Président de la République. Dès lors, ce mandat connaît, de nouveau, une rallonge de deux ans supplémentaires et renouvelable ad vitam aeternam.

Malheureusement, la réforme ainsi que le premier septennat qu'elle a ouvert furent sources de tensions politiques et précipitèrent, le pays dans une crise constitutionnelle qui, ajoutée à la longue crise politique et sociale ont conduit aux soulèvements populaires historiques de janvier et février 2007. Le régime PUP n'a dû son salut qu'à la nomination d'un Premier ministre promu par le mouvement syndical. Néanmoins, au sommet de l'Etat, mais aussi et surtout entre le pouvoir et les autres acteurs de la vie nationale, syndicalistes et opposants, la crise continua à couver, jusqu'à la disparition du Président de la République.

Le 23 décembre 2008, de nouveau, le pays renoue et pendant deux ans, avec ses vieux démons, la période d'exception avant l'avènement du texte du 07 mai 2010 qui ouvrit la voie à l'organisation des premières élections multipartites et libres qui permirent au pays de rétablir l'ordre constitutionnel.

Dans la conception et l'élaboration de son texte, le Constituant du 7 mai sembla plus averti que ses prédécesseurs, en tirant quelques grands enseignements de l'évolution constitutionnelle du pays.

A cette occasion, le poste de Premier ministre est restauré, cette fois avec

(Suite à la page 4)

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
servicecommercial@lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org
lindependantguinee@gmail.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces
servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO
Tél. (+224) 666 60 79 99
Amadoutidianediallo

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site
<https://lindependant.org>

DIALOGUE

Les Forces vives de Guinée à l'épreuve...

En dépit de l'annonce (quoique tardive) du report de la manifestation des Forces vives de Guinée (FVG) programmée initialement ce jeudi 9 mars 2023, des heurts entre groupe de jeunes manifestants surchauffés et forces de l'ordre ont éclaté dans certains quartiers de la haute banlieue de Conakry, notamment à Bailobayah, Cimenterie, etc.



Cette situation ajoutée à la cacophonie qui s'est installée entre la communication officielle des FVG et celle du leader de l'Union des Forces démocratiques de Guinée (UFDG) et de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD) – membre des FVG –, Cellou Dalein Diallo, laisse transparaître quelques signes d'inquiétude au sein des populations.

L'opposant qui a combattu le régime déchu d'Alpha Condé a accordé une interview à GuinéeNews dans laquelle il exprime tout son ressentiment contre l'ex chef d'Etat, révélant au passage des détails qui ont écorné au passage l'unité des FVG face à la junte militaire au pouvoir.

Selon une source qui s'est adressée à l'indépendant, certains détails de la fameuse interview de Dalein auraient été livrés off the record (Ndlr : « hors micro » pour ne pas dire à ne pas diffuser) et leur révélation aurait mis mal à l'aise le principal leader de l'ANAD. Mais on voit mal comment un journaliste, surtout celui qui a réalisé l'entretien (réputé pour son sérieux) peut décider tout seul de diffuser des pans gênants d'une interview sans l'accord tacite de son interlocuteur.

Le camp d'Alpha Condé réuni au sein du Rassemblement du peuple de Guinée Arac en ciel (RPG-AEC) n'a pas encore réagi à la sortie de Dalein

mais, selon certaines indiscretions, les propos attribués par notre confrère GuinéeNews au leader de l'UFDG ne passent pas.

Il ne serait guère étonnant que cette contradiction au sein même des FVG soit l'un des points qui auraient motivé le report de la manifestation au 15 mars prochain, estime une de nos sources.

Un analyste politique a dit à l'indépendant que la démarche de Dalein visant à réclamer un « vrai dialogue politique sous l'égide de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) qu'il n'a jamais obtenu dans les formes qu'il a voulues, parce qu'il portait quasiment tout seules les revendications de ceux qui s'opposaient à la gestion de la junte militaire, est risquée ».

Selon cet analyste, les chances du leader de l'UFDG et de l'ANAD d'infléchir la position du comité national du redressement pour le développement (CNRD) sans la coordination de l'ensemble de FVG sont « faibles et avec un gain politique très limité ».

« L'erreur que commet Cellou est de croire qu'il a affaire à Alpha Condé en tant que chef d'Etat alors que tous les deux sont exactement de la même situation « d'opposants » à la junte militaire ou plutôt à la gestion de cette dernière. Tous les deux ont sous la menace de la justice, tous

les deux se trouvent à l'extérieur contre leur gré. Encore qu'il est impossible pour Alpha Condé d'exiger un quelconque retour au pouvoir sans l'aval de Cellou... », fait remarquer notre analyste.

« La bonne stratégie est de trouver les moyens

d'obtenir le dialogue avec l'ensemble des FVG pour écarter toutes les activités, comme le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), qui ne contribuent qu'à prolonger la transition.

Plus tôt cela sera acté, une date plus précise prévue pour les élections législatives et présidentielle, et donc un retour à l'ordre constitutionnel, annoncée officiellement, mieux ça vaudra pour tout le monde », souligne notre analyste politique.

Selon lui, la revendication de l'ex président Condé visant à rétablir son pouvoir est « légitime » de sa part, mais elle n'est « pas réaliste » dans la mesure où son cadre opérationnel n'est pas clair, surtout que le leader du RPG-AEC a très âgé (84 ans).

« Il est impensable pour Cellou de rétablir Alpha Condé au pouvoir alors que c'est l'occasion pour lui de créer une dynamique qui pourrait permettre d'assainir le fichier électoral et par ricochet organiser sans pression des élections libres qui permettent d'obtenir les résultats les plus fiables possibles », estime l'analyste politique.

« Cellou doit ravalier ses rancœurs insignifiantes par rapport aux enjeux du moment, consolider l'action commune des FVG et ne pas les mettre inutilement à l'épreuve dans une situation aussi compliquée que celle de la Guinée actuellement. Ce qui est sûr, c'est que la junte militaire ne leur fera aucun cadeau ! », conclut-il...

Amadou Tidiane Diallo

CRIEF

Damaro, Michel Kamano et l'homme d'affaires Kim seront jugés le 20 mars...

Les nouvelles de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) s'enchaînent depuis environ 24 heures. Selon le procureur Aly Touré, qui s'est confié à notre confrère Médiaguinée, l'ex président de l'Assemblée nationale dissoute, Amadou Damaro Camara, l'ex questeur, Michel Kamano et un Chinois pourraient passer en jugement le 20 mars 2023.

« Aly Touré qui s'est confié à notre rédaction, ce jeudi 09 mars, l'ex-président de la 9ème législature guinéenne comparaitra avec Michel Kamano, ancien questeur de l'assemblée nationale et le patron des tours siamoises de Koloma, l'homme d'affaires taiwanais Cheng Jiin-Suey, alias Kim,



tous poursuivis pour des faits présumés de détournement de deniers publics concernant la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale. A l'origine, un contrat de 15 milliards de

GNF. A rappeler que depuis février dernier, Damaro Camara est hospitalisé à l'hôpital de l'amitié sino-guinéenne de Kipé », affirme notre confrère.

Amadou Tidiane Diallo

CONSTITUTION GUINÉENNE

Hier, aujourd'hui et demain !

des prérogatives bien définies. En plus de la coordination de l'action gouvernementale, celui-ci participe à la désignation des ministres et dispose de l'administration publique notamment, même si dans la pratique, il en alla tout autrement. Le serment présidentiel est institué. L'âge minimum à la candidature à l'élection présidentielle baisse, 35 ans révolus. La moralisation de la vie publique est prononcée avec l'instauration du régime de déclaration de biens de hauts commis de l'Etat.

Les intangibilités constitutionnelles sont renforcées, outre la forme républicaine de l'Etat, la laïcité et la séparation des pouvoirs, on y ajouta le pluralisme politique et syndical ainsi que le nombre et la durée des mandats du Président de la République.

Cependant, dix ans plus tard, les partisans d'une réforme constitutionnelle en 2020 opposèrent au texte, son défaut de légitimité démocratique, plaidoyer qui du reste n'était pas non plus sans pertinence, à bien des égards, surtout en matière de constitutionnalisme, pour le ranger définitivement aux armoires.

A la faveur d'un processus référendaire fort mouvementé du fait de l'opposition d'une frange de la société, le texte est abrogé, sans que l'ensemble des institutions qu'elle avait promues n'aient été installées.

Alors succéda, le 06 avril 2020, la Constitution de substitution après qu'elle ait nourri une polémique sans précédent. Contre le processus, un soupçon de changement frauduleux du texte soumis à référendum pèse.

Mais, le juge constitutionnel dont l'indépendance, à tort ou à raison, avait été remise en cause, trancha le débat en faveur des défenseurs. Dans le fond, le nouveau texte ressemble mot pour mot à l'ancien, sauf

qu'entretemps, le mandat présidentiel est passé à six ans renouvelable une fois. Plus éphémère dans l'histoire constitutionnelle, le

«Aujourd'hui, au moment où se discute, la perspective d'une nouvelle Constitution pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel, il convient de procéder au bon diagnostic du problème constitutionnel guinéen pour ainsi, permettre effectivement que les fruits portent la promesse des fleurs.»

texte n'a trôné que le temps de voir se consacrer le premier sextennat présidentiel, 17 mois plus tard, avant que le texte ne décline, le putsch du 05 septembre ayant eu raison de son prometteur, le régime RPGiste.

Quelle leçon découle de cette esquisse de l'histoire constitutionnelle de notre pays ? sinon la simple vérité historique de l'évolution trouble de notre société politique.

En l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle de souveraineté nationale, le pays a connu déjà six Constitutions, plus une réforme constitutionnelle, alors que pointe à l'horizon, la perspective d'un nouveau texte, au sortir de la crise actuelle.

Cette crise constitutionnelle chronique qui impacte les conditions et modalités de conquête, d'exercice et de transmission du pouvoir politique est la preuve irréfragable, si besoin en était encore, de notre échec collectif à respecter et à faire respecter les différents régimes applicables aux matières spécifiques régulées.

A l'occasion de chaque crise, notamment, pour la dévolution du pouvoir

politique, les prescriptions constitutionnelles sont écartées au profit de l'argument de la force. Et ce remède, toujours pire que le mal, a fait causer au pays des situations bien plus déplorables que celles qui seraient nées en suivant la logique constitutionnelle. 65 ans après l'avènement de l'Etat, à une exception près, la dévolution du pouvoir n'a jamais été ni constitutionnelle, ni démocratique en Guinée. Toute chose qui favorise l'avènement au pouvoir de Chefs, mal préparés, quant à l'exercice du pouvoir d'Etat.

Longue et lancinante, cette crise nourrit aussi la crise de gouvernance, dont les effets pervers sur le développement socio-économique ne sont plus à démontrer. Malgré les énormes potentialités, le pays traîne toujours à la queue des pays les moins avancés de la planète.

Pourtant, partout et toujours, le salut de l'Etat, dans l'accomplissement de ses fonctions régaliennes que pour la promotion du développement, réside dans sa capacité à organiser et à faire fonctionner, de manière stable, les organes qui participent à son action, sans discontinuité, aucune. Autrement, plus un Etat est stable, plus il se développe, plus il y a une continuité dans ses actions, plus il y a de progrès. Il en va ainsi, du dessein de construction et de renforcement démocratique.

Mieux, c'est dire que le constitutionnalisme vise à instaurer une stabilité au sein de l'appareil d'Etat, de manière à garantir une continuité dans et de son action, au-delà des acteurs circonstanciels qui l'animent.

Aujourd'hui, au moment où se discute, la perspective d'une nouvelle Constitution pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel, il

convient de procéder au bon diagnostic du problème constitutionnel guinéen pour ainsi, permettre effectivement que les fruits portent la promesse des fleurs.

Sinon, pour ma part, l'enseignement qu'on tire de cette matière, c'est que le problème, c'est moins les textes que notre échec collectif à les respecter et à faire respecter. Aussi, c'est moins la nature du régime que la capacité des gouvernements successifs à formuler les meilleures réponses aux problèmes de société. A l'exception du texte du 14 mai 1982, les constituants guinéens ont toujours été bien inspirés dans la construction des institutions ainsi que la

«Cette crise a pour chefs d'accusation : le déficit de culture démocratique et de citoyens responsables et exigeants, le dysfonctionnement des institutions, les insuffisances chroniques des dirigeants.»

définition de leur interaction.

En clair, cette crise a pour chefs d'accusation : le déficit

de culture démocratique et de citoyens responsables et exigeants, le dysfonctionnement des institutions, les insuffisances chroniques des dirigeants.

Alors, à l'occasion de la réforme constitutionnelle à venir, il faut éviter de réinventer la roue, par l'instauration de régimes impraticables, d'établissement d'institutions inefficaces ou de définir des solutions impossibles à mettre en œuvre aux matières spécifiques, notamment l'exercice et la dévolution du pouvoir d'Etat. Un tel aboutissement sera l'échec assuré de l'avenir constitutionnel et pour longtemps de notre pays.

Sinon, malgré ses nombreuses lacunes, pour ma part, le régime présidentieliste reste et demeure encore, le meilleur système politique pour notre pays. En plus, l'expérience qu'on a acquise de son fonctionnement pourra constituer un tremplin à un succès à venir.

Aujourd'hui, le pays est au rendez-vous de l'histoire. Il est condamné à réussir ce processus pour que demain soit meilleur. Il en va de notre avenir, de notre devenir à tous.

Bangaly KEITA

ARRESTATION D'ABOUL SACKO ET ISMAËL DIALLO

Le ministre de la justice Wright parle de « circonstances non élucidées »

Dans un communiqué rendu public samedi soir, le ministre de la justice, Alphonse Charles Wright, a implicitement critiqué les circonstances dans lesquelles l'activiste Abdoul Sacko, coordinateur du Forum des Forces sociales de Guinée (FFSG), et son adjoint ont été mis aux arrêts dans l'après-midi du samedi 11 mars 2023 avant d'être libérés tard dans la soirée...

Wright affirme souscrire à des poursuites pénales contre tout citoyen soupçonné d'avoir semé ou s'être rendu complice de troubles à l'ordre public, dans le respect des règles de procédure...

TRANSITION

Cellou et Alpha condamnés à travailler ensemble dans le cadre des FVG...

Les Forces vives de Guinée (FVG), écornées par une communication à double sens, entre les annonces attribuées par la presse à l'ex président Alpha Condé, pourtant officiellement en convalescence en Turquie, et les récentes déclarations au vitriol faites sur son adversaire naturel par Cellou Dalein Diallo, l'autre tête forte de la grande coalition, à nos confrères de GuinéeNews, devront jouer serré pour esquiver chausse-trappes et pièges à souris, dans un contexte rendu encore plus compliqué par la posture de la junte militaire au pouvoir en Guinée...

A première vue, la lutte de leadership au sein des FVG, engagée entre l'ex président de la République déchu par le putsch de septembre 2021 et son ex principal opposant, pourrait être résumée en une seule saillie : « avec des «amis» comme ça, on n'a pas besoin d'ennemis ! ». Mais les choses ne sont pas si simples...

Certes, Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo, les «meilleurs ennemis» du monde, n'ont jamais été de vrais amis (même sous Lansana Conté (1984-2008), où le premier était malmené !), mais leur situation actuelle, politiquement parlant (tous les deux en exil, tous les deux sur la touche, tous les deux sous menace de poursuites judiciaires une fois en Guinée), est d'une similarité frappante.

L'un ne pourra jamais réussir sans l'autre, dans leur dessein publiquement exprimé de (re)conquérir le pouvoir après l'avoir laissé filer entre ses doigts ou de s'y hisser pour la première fois, comme si l'histoire se moquait des deux personnalités qui ont monopolisé la vie politique guinéenne durant les années Alpha (2010-2021).

Il y a eu entre temps tant de frustrations, tant de blessures, tant de rancœurs, tant de préjugés qui ont affecté, voire radicalisé, l'un vis à vis de l'autre, les positions des leaders du Rassemblement du peuple de Guinée Arc en Ciel (RPG-AEC) et de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), mais est-ce à ces détails de parcours que se résume la politique ?

Il est évident qu'aussi longtemps que les deux mastodontes des élections en Guinée ressasseront les coups bas qu'ils ont eu à se porter mutuellement, dans



des positions certes différentes, mais qui ont visiblement laissé des traces, la transition guinéenne, version colonel Mamadi Doumbouya, a de très beaux jours devant elle.

Certes, Cellou pourra toujours égrener le chapelet de couleuvres qu'il a dû ingurgiter de force face à un pouvoir, celui d'Alpha, qui l'a martyrisé (plusieurs dizaines de morts, des centaines de blessés lors des manifestations) étouffé et nargué, mais il ne semble pas que les derniers événements le concernant (humiliations de toutes sortes, encore des morts et des blessés, domicile privé rasé, exil, «trahison» de ses plus proches lieutenants, etc) lui permettent de «chanter maintenant», comme l'a si subtilement insinué un confrère à la plume bien trempée dans de l'acide sulfurique (défense de rire !).

De son côté, après avoir été grisé par la toute-puissance que le pouvoir confère, le vieux politicien, Alpha Condé, 84 ans, chemise déboutonnée, regard hagard, affiché comme une curiosité dans

l'un des fiefs de son ex opposant, sous les quolibets, les railleries, les épithètes et les insultes, ne devrait pas trop penser à la manière dont son «intime ennemi» a accueilli sa chute. Il paraît qu'il ne comprend toujours pas pourquoi un «républicain», un «libéral», a pu «applaudir» un coup d'état militaire...

Il reste évident que ni l'un ni l'autre ne fera le poids face aux ambitions affichées ou dissimulées des nouveaux maîtres de Conakry qui tiennent fermement le pouvoir en République de Guinée. Malheur à celui qui refusera de prendre de la hauteur, jettera son costume de «vrai leader», pour tenter vainement, en ignorant les enjeux du moment et à venir, de placer ses ressentiments personnels au-dessus de la charge incombant à tout homme d'Etat !

Dans l'un comme dans l'autre cas, ce serait une grave faute politique, une étiquette que l'histoire, qui sait se moquer de ceux qui font les mauvais choix, n'effacera jamais.

Oumar Camara

SOCIÉTÉ CIVILE

Le coordinateur du FFSG Abdoul Sacko et de son adjoint remis en liberté (avocat)

Interpelés samedi après-midi par des hommes en tenue, le coordinateur national du Forum des forces sociales de Guinée (FFSG), Abdoul Sacko et son adjoint Ismaël Diallo, ont été remis en liberté tard dans la soirée et mis à la disposition de leur avocat Me Salif Beavogui, après plusieurs heures d'auditions à la direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie, a déclaré au téléphone l'avocat à l'indépendant.org.



D'après Me Béavogui, les deux activistes sont rentrés à domicile, après une journée éprouvante qui, de l'avis de plusieurs observateurs, a laissé craindre une radicalisation des Forces vives de Guinée (FVG) dont le FFSG est membre.

Me Beavogui n'a pas voulu donner plus de détails par rapport aux motifs qui ont provoqué l'arrestation de Sacko et Diallo.

« Pour le moment, rien ne nous a été dit. Ils vont se présenter devant la direction centrale des investigations judiciaires s'ils ont besoin d'eux. La police judiciaire peut procéder à des vérifications d'identité, à des interpellations pour des fins de vérifications » a-t-il déclaré.

Pour la suite de la procédure, l'avocat promet de s'occuper d'un dossier qui pouvait faire capoter tous les efforts de

négociation des religieux qui, depuis la semaine dernière tentent d'accorder les violons entre les principales coalitions politiques et de la société civile du pays et le gouvernement nommé par la junte militaire au pouvoir.

Le PM Bernard Goumou a invité lundi les FVG à une rencontre que l'un des proches de l'opposant Cellou Dalein Diallo a qualifié de «pré-dialogue».

A souligner que le FFSG et les FVG avaient, quelques minutes après l'annonce des deux arrestations, fait des déclarations dénonçant ces «arrestations arbitraires» et exiger la libération immédiate de Sacko et de son adjoint.

Ismaël Diallo, l'adjoint d'Abdoul Sacko a révélé à la presse avoir été envoyé à la villa 36 par des gendarmes et auditionnés tous les deux

Amadou Tidiane Diallo

LES RÉVÉLATIONS D'ISMAËL DIALLO

« Ce que les gendarmes nous ont fait subir à la villa 36... »

Ce samedi 11 mars 2023, Abdoul Sacko, coordinateur du forum des Forces Sociales et Ismaël Diallo, coordinateur général adjoint du Réseau CoJeLPaiD (Réseau Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie) ont été arrêtés en pleine circulation par des gendarmes. Les deux activistes ont été libérés tard dans la soirée. Joint par Africaguinee.com, Ismaël Diallo a expliqué les circonstances de cette affaire.

AFRICAGUINEE.COM :
Expliquez-nous les circonstances dans lesquelles vous avez été arrêtés ?

ISMAEL DIALLO : On partait à petit Bateau. Arrivée à Dixinn, un pickup bourré de gendarmes nous a interceptés. Les agents nous ont sommé de les suivre. Certains sont montés à bord de notre voiture que je conduisais. Un d'eux m'a lancé : Sais-tu que tu conduis mal ? Je lui ai dit non, je suis sur la ligne. Je lui ai dit : qu'est-ce qu'on a fait au juste ? Pendant ce temps, mon ami était au téléphone. Ils ont enjoint Sacko d'arrêter de parler au téléphone. Abdoul Sacko pensait que c'était juste une interpellation de routine. Puisqu'ils klaxonnaient, on s'est dit peut-être, c'est parce qu'on ne leur a pas laissé le passage. Quand je leur ai demandé où est-ce qu'ils nous envoient, ils m'ont dit que c'est à la fourrière, à Dixinn, dans l'enceinte de la mairie. On les a suivis. J'ai demandé toutefois s'ils étaient de la police parce que pour moi, cela ne relève pas de leur compétence.

On est parti à la gendarmerie de Dixinn où ils nous ont retiré nos téléphones et la clef de la voiture. Ils nous ont fait poirotter un peu. Après, ils ont reçu des instructions pour nous conduire à la direction des investigations judiciaires. Ils ont fait embarquer Sacko dans le pick-up, moi je suis resté dans la voiture dans laquelle nous étions venus. Mais, c'est un gendarme qui a pris le volant et un autre est resté derrière moi.

On nous envoie à la direction des investigations judiciaires. On reste là. Après, ils ont mis le téléphone de Sacko sur mode avion. Le mien, ils l'ont pris, je recevais des appels incessants. C'est ainsi que je leur ai proposé d'accepter



que je dise quelque chose à ceux qui m'appelaient. Entretemps, ils ont dit qu'ils voulaient fouiller notre voiture. Sacko s'est opposé en leur disant qu'ils ne doivent pas fouiller notre voiture en l'absence de nos avocats parce qu'on ne sait pas de quoi ils nous accusent (...).

Le commandant de là-bas, un certain Traoré a appelé en essayant de nous mettre en confiance sur la nécessité de fouiller la voiture. Mais Sacko a insisté sur le refus. Et quand il est venu, il a exigé à ce que la voiture soit fouillée. Finalement j'ai convaincu Sacko d'accepter.

Ils ont fouillé la voiture de fond en comble, mais ils n'ont rien trouvé. Il y avait mon sac derrière dans lequel se trouvait mon ordinateur. Ils ont trouvé l'ordinateur, et m'ont appelé pour que je monte dans la salle avec mon ordinateur pour qu'ils puissent fouiller dedans.

J'ai essayé de chercher à savoir la raison, il y a un gendarme qui m'a dit que je n'ai pas le droit de lui demander. Je lui ai dit que je voulais juste savoir si c'était son rôle de le faire. J'ai ouvert l'ordinateur, ils ont fouillé, en ouvrant les

documents (world).

Par la suite, ils ont demandé à Sacko sa profession. Il a dit qu'il est activiste de la société civile mais qu'il est diplômé en ingénierie électromécanicien. Ils lui ont demandé ce que je faisais dans la vie, il leur a dit que je suis journaliste. C'était au téléphone, après il a demandé à ce qu'on me passe le téléphone. C'est ainsi que j'ai dit au commandant qu'il me mettait dans une situation embarrassante. Il m'a dit de rester tranquille et que c'est juste une question de routine. Il m'a dit qui suis-je, j'ai répondu que je suis journaliste et activiste de la société civile.

Lorsqu'ils ont ouvert mon ordinateur, ils ont vu une déclaration des Forces Vives.

Ils m'ont demandé qu'est-ce que cette déclaration faisait dans mon ordinateur. Je leur ai répondu que je suis avant tout journaliste, j'ai un site personnellement où je publie des informations. Ils m'ont demandé le nom de mon site, je l'ai ouvert, ils ont lu la déclaration sur le site après ils ont fermé. Maintenant partout où ils voient un document où c'est

écrit **TRANSITION, DIALOGUE** ; ils disaient : "ça c'est quoi" ? Je leur ai fait comprendre que je rédige des articles de presse et que je travaille avant tout sur des projets. Finalement je pense qu'ils n'ont pas trouvé grand-chose.

Lorsqu'ils m'ont dit que je pouvais partir, je suis descendu voir Sacko pour lui dire qu'on peut partir. Mais Sacko m'a dit non, il faut qu'il sache la raison pour laquelle on nous a amené là-bas. Je lui ai dit de laisser ces détails, on va gérer ça après. Entretemps ils sont venus en courant vers moi pour dire : **c'est Ismaël qui est libre, vous (Abdoul Sacko, ndlr) vous restez encore.**

Je pense qu'ils ont décidé de retenir Sacko. Je lui avais dit que je reviendrais. Mais il m'a dit que pour des questions de sécurité de rentrer d'abord. Mais jusque-là, je ne saurais vous dire pourquoi on nous arrêtés.

Est-ce qu'on vous a présenté une convocation ou un document quelconque pour dire le motif ?

Non, absolument pas. On a été surpris par leur intervention. Ils roulaient

derrière moi depuis Dixinn. C'est arrivé à Gamal puisqu'ils ont commencé à klaxonner incessamment, Sacko m'a demandé de leur céder le passage, j'ai ralenti pour ça. Soudain, c'est là où ils sont venus nous barrer la route.

Deux gendarmes sont venus s'engouffrer à bord de notre véhicule. Lorsqu'ils m'ont demandé s'ils nous ont brutalisé, je leur ai répondu que ça dépend de la définition qu'ils donnaient à la brutalité ou brutaliser. Parce que pour moi, il y a la brutalité intellectuelle, morale et physique. Le seul fait de me retirer mon téléphone avec force accompagné d'un ton menaçant, c'est déjà de la brutalité.

Pensez-vous que cette arrestation soit liée à l'engagement de votre organisation au sein des Forces Vives ?

Je ne saurais vous le dire parce qu'on ne m'a rien dit sur les raisons de cette arrestation. Ni moi, ni Sacko ils ne nous ont rien dit pour nous situer au moins. Si vous arrêtez quelqu'un parce que vous êtes de la force publique, la moindre des choses c'est de lui dire le : « Pourquoi ? ».

Que comptez-vous faire ?

Pour le moment, il y a les autres acteurs de la société civile qui avaient fait une première déclaration. Moi, je suis en route (21h 20) pour aller chez moi. La réflexion on la fera ensemble pour savoir sur quels pieds danser.

Après ce qui s'est passé est-ce que vous avez reçu l'appel des religieux ?

J'ai reçu beaucoup d'appels mais je ne sais pas pour le moment s'ils ont essayé de m'appeler. Dans tous les cas, dans les prochaines heures nous serons situés.

(Source Africaguinée)

AFFAIRES KASSORY ET CIE

Le procureur spécial de la CRIEF annonce que le procès s'ouvre le 15 mars

Le procureur spécial de la Cour de répression de infractions économiques et financières (CRIEF), Aly Touré, a annoncé l'ouverture du procès de plusieurs ex dignitaires du régime d'Alpha Condé, dont l'ex premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, le 15 mars 2023, sous les protestations des avocats des accusés.



L'une des remarques faites, après cette annonce est que la date du jugement des ex dignitaires va coïncider avec celle choisie par les Forces vives de Guinée (FVG) pour manifester contre le pouvoir militaire en Guinée.

La précédente date, ce jeudi 9 mars, a été reportée via un communiqué rendu public hier soir.

Me Salifou Béavogui, avocat de l'ex-ministre Oyé Guilavogui, a déclaré qu'il est juridiquement « impossible » en droit pour que ce procès se tienne dans ces conditions.

Les conseils de Kassory et Cie exigent la liberté conditionnelle de leurs clients avant la tenue du procès et ont saisi la Cour suprême à ce sujet.

Selon eux, ils se fondent globalement sur le fait que le mandat de dépôt qui a servi de base à l'incarcération de leurs clients n'est plus conforme aux

accusations brandies actuellement par le procureur Touré pour justifier leur incarcération.

« J'en ai longuement discuté avec mon client qui n'est ni prêt, ni d'accord, tant que les voies de recours ne soient terminées devant la Cour suprême. Mais si on force la situation, il prendra acte, mais tout en sachant désormais que ce n'est plus la loi qui est appliquée. Alors il ne se prêterait pas à un procès, tant que les conditions d'un procès juste, équitable, reposant sur la loi ne sont pas réunies », a dit Me Béavogui, évoquant le cas de l'ex ministre de l'environnement, Oyé Guilavogui, actuellement en prison avec Kassory.

« Nous n'avons pas peur de la tenue d'un procès parce que nous savons que nous allons mettre le dossier à plat le ventre. La Cour suprême ne peut pas être saisie d'un pourvoi en cassation contre un arrêt d'un côté, et que

de l'autre, cet arrêt serve de tremplin à l'ouverture d'un procès, parce que le procès va se baser sur l'ordonnance rendue par la chambre de l'instruction confirmée par la chambre de contrôle de l'instruction, vu que cet arrêt fait l'objet de pourvoi. (..)

Donc l'arrêt qui a été rendu est dûment frappé du pourvoi en cassation. Or, le juge de la CRIEF n'est pas juge du pourvoi en cassation contre un arrêt rendu à cette juridiction. Dans le délai ou hors délai, seul la Cour suprême, dans sa chambre pénale, peut décider du destin de ce recours. C'est après cette décision qu'on peut entrevoir la possibilité d'organisation d'un procès.

En dehors de cette hypothèse, l'organisation de ce procès n'est qu'une violation manifeste de la loi, car mon client est privé de sa liberté depuis 10 mois », estime-t-il.

Amadou Tidiane Diallo

DIALOGUE INCLUSIF

La marche des Forces vives de Guinée finalement reportée au 15 mars

La marche programmée par les Forces vives de Guinée (FVG) demain jeudi 9 mars 2023 a finalement été reportée au 15 mars, annonce un communiqué de la vaste coalition dont lindependant.org a reçu copie.

Ces dernières 48 heures, d'intenses tractations menées par les responsables religieux ont eu lieu avec les leaders du mouvement présents en Guinée, laissant un moment poindre l'espoir d'un report de la marche.

C'est maintenant chose faite avec l'annonce officielle de ce report décidé, selon les FVG, pour donner une chance à la médiation menée par les religieux.

Ledit communiqué est publié au moment où, lors de la visite du colonel Mamadi Doumbouya à Nzérékoré, on a dénombré au moins 1 mort et plusieurs blessés dont au moins 1 grave, suite à l'effondrement d'un podium et des bousculades, selon un bilan donné.

Amadou Tidiane Diallo

ARRESTATIONS D'ABDOUL SACKO ET DE SON ADJOINT

Le Forum des Forces sociales de Guinée dénonce le « kidnapping »

Aboul Sacko, coordinateur national du Forum des forces sociales de Guinée (FFSG) et son adjoint, Ismaël Diallo, tous les deux membres des Forces vives de Guinée (FVG) ont été arrêtés dans l'après-midi de ce samedi 11 mars 2023 à Conakry, par des hommes en tenue.

Le FFSG réuni à Petit Simbaya dans la commune de Ratoma a immédiatement dénoncé « un kidnapping » qualifiant la manœuvre de « pratique d'un autre âge (qui) ne saurait être passée sous silence. (...) Nous exigeons leur libération immédiate »

Par ailleurs, ces acteurs rappellent qu'ils ont toujours « œuvré pour la paix et la quiétude sociale dans le pays », appelant au passage « tous ceux qui sont épris de paix et de justice à ne pas cautionner cet état de fait ».

« Vouloir taire toutes les voix discordantes, est une entreprise vouée à l'échec, car un pays ne se gère pas en surfant sur des éléments de violences, de peurs et de menaces. De la même manière que les religieux nous sont rencontrés pour apaiser la situation à la veille de la marche du 09 mars

2023, nous les appelons à notre tour pour arrêter ce spectre qui ne peut que nous conduire vers des lendemains incertains », affirme le FFSG.

Ce collectif d'activistes de la société civile a profité de l'occasion pour inviter la population à « rester mobilisée », promettant qu'il ne reculera pas face aux « graves violations des droits de l'homme en Guinée »

Selon le FFSG, Sacko et Diallo sont à la direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie pour des auditions.

L'interpellation intervient alors que les leaders religieux intensifiaient leurs contacts pour trouver un dénouement heureux à la crise guinéenne.

Pour rappel, les FVG ont reporté leur manifestation, initialement prévue le 9 mars dans le Grand Conakry, au 15 mars 2023.

Amadou Tidiane Diallo

Le Démocrate
Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis

JOURNÉE DU 8 MARS À N'ZÉRÉKORÉ

Un mort, plusieurs blessés dont 1 grave

La Guinée à l'instar des autres pays du monde célèbre ce 8 mars, la journée internationale des droits de la femme.

En marge des festivités de cette journée à N'Zérékoré présidée par le président de la transition colonel Mamadi Doumbouya, une personne a trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessés suite à l'effondrement d'un podium et de bousculades.

L'annonce de ce drame a été faite par le directeur régional de la Radio Espace fm, en Guinée forestière.

« Un élève de 4ème année Franco-Arabe a perdu la vie en marge des festivités à Nzérékoré. Agé de 13 ans, il est décédé des suites de traumatisme crânien. Son frère de même père et de même mère est aussi dans un état grave.



L'on prépare son évacuation sur Conakry. Une quinzaine de blessés dont certains avec traumatisme crânien après l'effondrement d'un podium et des bousculades.

La plupart sont des élèves », a annoncé Facely Konaté, citant des sources hospitalières.

(Source : Médiaguinée)

POLITIQUE

Le colonel Mamadi Doumbouya est arrivé à Nzérékoré

Le colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition en Guinée, est arrivé Nzérékoré, au Sud Est du pays, mardi soir, ont confirmé plusieurs sources.



Le chef de la junte militaire au pouvoir a fait une brève escale à Faranah avant de rallier par hélicoptère la Guinée forestière. C'est son premier voyage dans la zone depuis le coup d'Etat qui a renversé l'ex président Alpha Condé, le 5 septembre 2021.

Ce déplacement du colonel Doumbouya coïncide avec la fête internationale des femmes qui doit être célébré ce jeudi 8 mars.

Par ailleurs, à un moment où la tension monte autour de l'annonce de la manifestation des Forces

vives de Guinée (FVG), un bain de foule pourrait édulcorer l'impact des manœuvres des coalitions politiques opposées à sa gestion, et sans doute afficher l'image d'un homme encore « populaire » au sein des populations.

Amadou Tidiane Diallo

PAGE NOIRE

Me Ousmane Sèye, l'un des avocats de Kassory est décédé

L'avocat Me Ousmane Sèye, l'un des ténors du barreau de Dakar et conseil de l'ex premier ministre guinéen, Ibrahima Kassory Fofana, est décédé hier mercredi 8 avril 2023, a annoncé l'agence de presse sénégalaise, citant une source proche de son cabinet.



Réputé pour son caractère pugnace et sa maîtrise du droit pénal, l'avocat a été découvert par les Guinéens à la faveur d'une conférence de presse des défenseurs du dossier de l'ex PM.

Certains confrères de la presse sénégalaise ont dressé le bref portrait de lui que voici :

« Orphelin de père, très tôt, il grandit avec sa mère, « une brave femme », se souvient le journaliste Abdou Latif Coulibaly. C'était à Kaolack où il passe pour le « garçon turbulent ». Arrêté une fois après un problème avec le gouverneur, interdit de sortir du territoire avec une menace d'exclusion en cas d'échec au Bac, une voiture de police conduira le turbulent élève du lycée Gaston Berger au centre d'examen. Ça lui porte bonheur : il est admis avec mention.

Me Ousmane Sèye était aussi un « excellent

footballeur », selon des témoignages, capitaine de son équipe, à l'occasion des navétanes ou des compétitions scolaires.

« C'est un homme d'une gentillesse remarquable, affable, avenant, généreux, le bon père de famille, très solidaire de sa famille et de ses amis. Sa mère ne voulait pas du football. Elle tenait à la réussite de son petit garçon. Lui aussi en était conscient à une époque où les élèves pensaient au prix du concours général ou devenir de grands avocats, des mathématiciens, des médecins », témoignait Latif Coulibaly.

Fervent défenseur des droits de l'homme, Me Ousmane Sèye est de ceux qui ont mis sur pied l'Organisation Nationale de défense des droits de l'homme (ONDH) dont il a assuré la Vice-Présidence.

Paix à son âme !

Alpha Amadou Diallo

DIALOGUE POLITIQUE

Le PM Bernard Goumou invite (à nouveau) les leaders des Forces vives de Guinée le lundi 13 mars

Le Premier ministre Bernard Goumou a invité les leaders des Forces vives de Guinée (FVG) au Petit Palais le lundi 13 mars 2023, a annoncé ce jeudi soir Karamo Diawara, secrétaire d'état aux affaires religieuses.



« Le Premier ministre a proposé de rencontrer lundi les FVG afin de trouver une solution à la crise guinéenne autour de la table », a déclaré Diawara, au sortir d'une rencontre qui s'est tenue à la Primature avec le PM Goumou, en compagnie d'autres responsables religieux.

Les FVG ont reporté au 15 mars leur marche de protestation initialement programmée ce jour pour exiger un «vrai dialogue» impliquant les principales coalitions politiques du pays et la libération des leaders politiques et de la société civile détenus sans jugement depuis de longs mois.

Joint au téléphone par lindependant.org, quelques minutes après l'annonce de

Diawara, le vice-président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), membre de la coalition ANAD (Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie), Fodé Oussou Fofana, a déclaré ne pas être au courant de la proposition d'invitation formulée par le PM.

Fodé Baldé, responsable de la communication de l'Union des Forces Républicaines (UFR), a également indiqué n'avoir pas été informé d'une telle initiative.

Quoiqu'il en soit, les prochaines heures devraient nous édifier sur la démarche que comptent adopter les FVG au sujet de cette nouvelle «invitation».

Amadou Tidiane Diallo

CRIEF

« Le Aly Touré veut habiller ses erreurs, ses lacunes... pour faire condamner nos clients », (Me Paul Yomba Kourouma)

L'annonce de la date d'ouverture du procès de l'ex PM Ibrahima Kassory Fofana et de ses co-accusés, le mercredi 15 mars 2023, dans une procédure qu'ils jugent « illégale », n'est pas du tout du goût des avocats de la défense des anciens dignitaires déchus par le coup d'état du 5 septembre 2021. Hier, le célèbre avocat, Maître Paul Yomba Kourouma a ouvertement laissé transparaître sa frustration au micro de nos confrères de Djoma FM.



« Lorsque les conditions d'un procès juste et équitable ne sont pas réunies, lorsque l'on sait déjà qu'on est condamné avant le procès, lorsqu'on sait que c'est pour les exclure de la marche politique parce qu'une fois présents, la question de libération s'annule purement et simplement, on en parle plus.

Donc, c'est un piège. M. Aly Touré veut habiller ses erreurs, ses lacunes, ses faiblesses, ses infirmités, ses tares et insuffisances pour faire condamner nos clients. (...) », a chargé Me Kourouma.

« Donc, je dis encore une fois de plus, les conditions d'un procès libre et équitable ne sont pas réunies. Premièrement, celui qui doit être jugé n'a pas la plénitude de ses facultés, il ne peut pas se défendre.

Deuxièmement, il ne peut pas préparer sa défense parce qu'il devrait être libre avant de comparaître. Deux décisions sont déjà rendues en sa faveur. Regardez la Cour suprême, pour une simple libération, il nous a fallu plus de 9 mois », a soutenu ce ténor du barreau de Conakry.

Me Kourouma a de nouveau insisté sur la condition que les conseils des ex membres du gouvernement brandissent depuis quelques semaines : la liberté provisoire pour leurs clients avant de comparaître devant la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), dans le cadre d'un dossier qu'il estime n'être pas lié aux premières charges qui avaient été notifiées à Kassory Fofana et ses ex collègues.

« Il n'y aura pas d'audience. En tout cas M. Kassory Fofana et ses pairs ne se présenteront pas pour cautionner une parodie de justice. Ils constateront le vide, parce que nous sommes avocats de partie. Si les parties ne comparaissent pas, il n'y aura pas de procès », a-t-il expliqué.

« D'abord, les avocats décideront qu'ils ne cautionneront pas la parodie de justice, en ne se présentant pas le jour de l'audience. Deuxièmement, les prévenus eux-mêmes plaideront leur mise en liberté.

Donc, aller à ce procès, c'est conduire nos clients au supplice, aux bagnes, à la potence, à la perte de carrière », a souligné Me Kourouma.

Aïssatou Walid Bah

Santé... Santé... Santé...

Je n'arrive pas à tomber enceinte, qui consulter ? Et quelles solutions existent ?

Malgré tous vos efforts, vous n'arrivez pas à tomber enceinte ? Voici les conseils du Dr. Nadia Kazdar, médecin biologiste spécialisée en PMA.

Tomber enceinte, ce n'est pas évident pour toutes les femmes : en France, selon le Rapport sur les causes d'infertilité remis au gouvernement en 2022, environ 1 couple sur 5 rencontre des difficultés à concevoir un enfant.

«L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'il y a un trouble de la fertilité lorsqu'aucune grossesse n'est survenue après 12 mois de rapports sexuels réguliers (2 à 3 fois par semaine avec pénétration) sans contraception», explique le Dr. Nadia Kazdar, médecin biologiste spécialisée en Assistance médicale à la procréation (AMP). Mais cette définition dépend bien sûr de l'âge de la femme : ce délai doit être réduit à 6 mois pour les femmes de plus de 35-36 ans.»

Contrairement à des idées reçues encore bien ancrées, les troubles de la fertilité ne sont pas nécessairement à imputer à la femme. «Dans 30 % des cas, la cause est effectivement à rechercher du côté de la femme, mais il y a également 20 % des cas où le problème vient de l'homme, et 30 % de causes mixtes !» note le Dr. Nadia Kardar. Enfin, dans environ 20 % des cas, il n'y a pas de cause identifiée : les bilans médicaux ne présentent pas d'anomalie.

Je n'arrive pas à tomber enceinte : d'abord, des bilans et des examens complémentaires

«Si vous n'arrivez pas à concevoir un bébé après 1 an d'essais (ou 6 mois, selon votre âge), adressez-vous d'abord à un médecin gynécologue» conseille le docteur. De préférence, prenez rendez-vous chez un gynécologue spécialisé en Assistance médicale à la procréation (AMP) ou en Procréation médicalement assistée (PMA) – c'est la même chose.

«Après un interrogatoire

poussé sur les antécédents et le mode de vie du couple (les deux partenaires fument-ils ? Sont-ils exposés à des substances toxiques ou à des perturbateurs endocriniens ?), le médecin gynécologue va prescrire une batterie d'examens à l'homme comme à la femme.»

Pour la femme, il s'agira dans un premier temps de réaliser un bilan hormonal en laboratoire (prise de sang) afin notamment d'estimer sa réserve ovarienne. En complément, il y aura une échographie pelvienne (réalisée par voie intravaginale) afin de «compter le nombre de follicules : c'est un autre marqueur de la réserve ovarienne» précise la spécialiste.

Pour l'homme, il s'agira de réaliser un spermogramme : c'est une analyse de sperme en laboratoire qui permet d'évaluer la concentration en spermatozoïdes, leur mobilité, leur vitalité et le pourcentage de spermatozoïdes «normaux», en plus du volume de sperme et de son pH.

À savoir. Après ces premiers tests, des examens complémentaires pourront être prescrits par le gynécologue afin de clarifier certaines anomalies – examen des trompes (hystérosalpingographie) ou IRM pelvienne chez la femme, par exemple, échographie des testicules et/ou bilan hormonal chez l'homme, bilan génétique (caryotype) chez l'homme et/ou chez la femme...

Je n'arrive pas à tomber enceinte : les causes (médicales) les plus fréquentes

Chez la femme, les problèmes de fertilité sont



souvent liés à des troubles de l'ovulation. «Soit il n'y a pas d'ovulation, soit elle est de mauvaise qualité : il peut être question d'un syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) avec absence d'ovulation régulière, ou encore d'insuffisances ovariennes prématurées avec des femmes qui peuvent présenter des cycles très courts pouvant être le signe d'un vieillissement prématuré des ovaires» développe le Dr. Nadia Kazdar.

Autre cause possible : les infertilités tubaires. «Les trompes de la femme sont obstruées, ce qui empêche l'ovocyte d'arriver jusqu'au site de fécondation. Cela peut survenir notamment après une infection sexuellement transmissible (chlamydia, par exemple).»

Enfin, la difficulté à tomber enceinte peut être liée à une endométriose : cette maladie gynécologique toucherait environ 1 Française sur 10. D'après l'association EndoFrance, 30 % à 40 % des femmes souffrant d'endométriose font face à des troubles de la fertilité.

Chez l'homme, «il est souvent question d'anomalies du spermogramme, qui peuvent être d'origine obstructive (infection sexuellement transmissible, malformation), non-obstructive (génétique, hormonale...) ou encore

environnementales (mauvaises habitudes de vie : tabagisme, consommation de cannabis...)» remarque le Dr. Nadia Kazdar.

Je n'arrive pas à tomber enceinte : ensuite, une insémination artificielle ou une FIV

«Selon le cas et l'âge de la femme, le médecin gynécologue pourra alors proposer une insémination intra-utérine (aussi appelée «insémination artificielle») ou une fécondation in vitro (FIV)» explique le Dr. Nadia Kazdar.

L'insémination intra-utérine consiste à donner un traitement hormonal (sous la forme d'injections) à la femme pendant la première partie de son cycle afin de stimuler l'activité de ses ovaires. «Une fois qu'on a obtenu des follicules matures, son compagnon va faire un prélèvement de sperme (qui sera préparé en laboratoire) et ce dernier sera inséminé dans l'utérus de la femme» développe le médecin biologiste.

La fécondation in vitro peut notamment être proposée lorsque la femme a (par exemple) les trompes obstruées. «Là encore, ça commence par une stimulation hormonale pendant 10-15 jours. Ensuite, on prélève les ovocytes matures, on prélève le sperme du compagnon, et on crée un embryon in vitro. Celui-ci est

alors ré-implanté dans l'utérus de la femme après quelques jours de culture» explique la spécialiste.

Je n'arrive pas à tomber enceinte : les conseils du médecin

· Ne tardez pas trop pour prendre rendez-vous auprès d'un professionnel, surtout si vous essayez depuis plusieurs mois déjà de concevoir ! «En moyenne et selon les cas, un parcours PMA peut durer de 1 à 7-8 ans» remarque le Dr. Nadia Kazdar.

· Méfiez-vous des astuces de grand-mère qui ne feront que retarder votre prise en charge médicale. «Par exemple, il ne sert strictement à rien de faire le poirier après un rapport sexuel : ça n'augmente pas la mobilité des spermatozoïdes éjaculés.»

· «La loi de bioéthique de 2021 autorise les femmes à congeler leurs ovocytes si elles n'ont pas de projet parental dans l'imminent, remarque la spécialiste. Si vous avez moins de 35 ans, pensez à cette solution qui peut grandement faciliter un parcours PMA vers 38-40 ans. C'est une façon de mettre des chances de son côté en figeant le temps !»

· «Faites attention aux perturbateurs endocriniens qui sont en partie responsables des problèmes de fertilité croissants d'aujourd'hui ! Privilégiez les produits ménagers éco-labellisés, choisissez soigneusement vos cosmétiques et faites attention aux particules de plastique qui peuvent atterrir dans votre alimentation (lorsque vous chauffez votre café au micro-ondes dans une tasse en plastique, par exemple) : ce sont des bonnes habitudes qui permettent de préserver au maximum votre qualité ovocytaire.»

Merci au Dr. Nadia Kazdar, médecin biologiste en Assistance médicale à la procréation (Unilabs France).

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dadis a fait son retour au tribunal, ce lundi !!!

Le capitaine Moussa Dadis Camara, ex-chef de la junte qui a pris le pouvoir en décembre 2008 a fait son come-back ce lundi, 13 mars au tribunal criminel de Dixinn, délocalisé à la Cour d'appel de Conakry.

Selon nos informations, l'ex-patron du CNDD est déjà sur place avec les autres co-accusés dont Aboubacar Sidiki Diakité « Toumba ».

Jugé pour les crimes du 28 septembre 2009 commis sous son magistère, Dadis s'était brûlé le pied avec l'eau chaude en prison au petit matin du lundi, 20 février alors qu'il voulait prendre une douche. Ce qui l'avait éloigné du tribunal où défilent encore les



femmes victimes qui ont préféré parler sans caméra ni dictaphone (huis-clos).

Incarcéré à la veille du procès qui a démarré le 28 septembre dernier,

Dadis partage la cellule de la Maison centrale avec les colonels Moussa Tiéboro Camara, Claude Pivi et Blaise Goumou.

Noumoukè S

MAMOU

Un incendie ravage 17 cases à Bouliwel



En ce mois de mars, où la canicule est très rude, un incendie s'est déclaré hier samedi 11 mars à Yarkoye dans le district de Bhawo fello à Bouliwel, à une quarantaine de kilomètres de la ville de Mamou. Le bilan fait état de 15 cases brûlées et tout leur contenu.

Mamadou Aliou Barry est l'un des sinistrés, il apporte des précisions sur le sinistre « le feu s'est déclaré pendant que les

habitants étaient dans les champs. C'est un de nos jeunes qui a mis le feu dans sa plantation. Le feu a débordé pour atteindre les cases. Lorsqu'on a entendu les cris dans le village, nous sommes précipités. Mais le feu avait déjà gagné en intensité. 17 cases ont été calcinées. On a tout perdu (nourritures, habits, meubles...). Actuellement, nous avons élu domicile sous les

arbres en attendant des autorités qui arrivent ce dimanche. Nous sommes ici par terre avec beaucoup d'enfants » déplore-t-il.

Les spécialistes en environnement déconseillent aux paysans de mettre le feu, en ce mois de mars, dans la brousse car les conditions sont favorables aux incendies non maîtrisables.

Guineenews

MAURITANIE

Trois jihadistes évadés de prison tués lors d'une opération

Les autorités mauritaniennes ont annoncé samedi avoir tué trois jihadistes échappés de prison cinq jours plus tôt. Dont Saleck Ould Cheikh Mohamedou, réputé particulièrement dangereux, selon un responsable sécuritaire.



Un quatrième jihadiste a été capturé vivant, ont indiqué les ministères de la Défense et de l'Intérieur dans un communiqué.

Un gendarme a été tué dans l'opération qui a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi dans la région de l'Adrar (nord), à des centaines de kilomètres à travers le désert et plusieurs heures de voiture de Nouakchott, où les quatre jihadistes s'étaient évadés dimanche dernier.

Deux gardes avaient été tués lors de l'évasion.

La fuite des jihadistes, tous Mauritaniens, a écorné l'image positive de la Mauritanie en matière de lutte contre les radicaux islamistes.

D'autant que Saleck Ould Cheikh Mohamedou, âgé d'une quarantaine d'années, s'était déjà échappé de prison en 2015 avant d'être repris.

Il avait été condamné à mort en 2011 pour tentatives d'attentat à la voiture piégée contre le président Mohamed Ould Abdel Aziz et l'ambassade de France. Sans avoir été abolie, la peine de mort n'est plus appliquée en Mauritanie depuis 1987.

Saleck Ould Cheikh Mohamedou était considéré par les autorités américaines,

engagées dans le combat antijihadiste au Sahel, comme l'un des organisateurs de l'assassinat par un commando de quatre touristes français dans le sud-est de la Mauritanie en 2007.

Les quatre fuyards étaient activement recherchés.

La couverture internet a été perturbée toute la semaine dans tout le pays, a dit à l'AFP NetBlocks, organisation qui surveille cette activité à travers le monde, en liant directement ces perturbations à l'action des autorités pour contrecarrer la cavale des fuyards.

Sur la base de renseignements non spécifiés, les fuyards ont été localisés dans une zone montagneuse accidentée de l'Adrar, ont précisé les ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Les forces de sécurité «ont essuyé des tirs nourris qui les ont amenées à engager le combat avec les éléments terroristes», disent-ils.

La mort de Saleck Ould Cheikh Mohamedou dans cette opération a été annoncée par un responsable sécuritaire, sous le couvert de l'anonymat pour ne pas paraître s'exprimer à la place du gouvernement.

(Source : AFP)

ELIMINATOIRE CAN 2024

CAN U20

Morlaye Sylla et François Kamano de retour avec le groupe du Syli (liste officielle)

Le sélectionneur national Kaba Diawara a présenté ce vendredi 10 mars 2023 la liste des 23 joueurs convoqués contre l'Éthiopie lors des 3e et 4e tour éliminatoire de la coupe d'Afrique des Nations Total Énergie Côte d'Ivoire 2024.



Les deux rencontres aller-retour prévues au Maroc le 24 et 27 mars 2023, vont se jouer au Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat. Seul Moussa Camara le gardien du Horoya Athletic Club a été appelé dans le championnat local. Morlaye Sylla (Acrouca) et François signent également leur retour sur la liste de Diawara. Troisième du groupe C avec trois (3 pts) chacune derrière l'Égypte et l'Éthiopie, le Syli National de Guinée doit s'imposer pour espérer participer à cette 34e édition de la coupe d'Afrique des Nations qui est prévue au mois de janvier en côte d'Ivoire : « En prenant ses points, on se donnera une grande chance d'aller directement en côte d'Ivoire » a souligné Kaba Diawara.

Ci-dessous la liste des convoqués

GARDIENS DE BUTS

KONE Ibrahima, KEITA Aly, Moussa CAMARA

DEFENSEURS

Issaga Sylla, DIAKITE Ibrahima, Mouctar DIAKHABY, CONTE Ibrahima Sory, Sow Saidou, Kante Ousmane, Sylla Dembo conté Antoine

MILIEUX

DIAWARA Amadou, CISSE Saydouba, KONATE Mory, KEITA Naby, KOUROUMA Moriba, SYLLA Morlaye

ATTAQUANTS

KAMANO François, GUILAVOGUI Morgan Bono, DIABY Yadaly, Barry Thierno, Bayo Mohamed Lamine, Guirassy Serhou

Amadou Tidiane Diallo

Le Sénégal triomphe en finale face à la Gambie

Les Lionceaux de la Teranga ont remporté la finale de la CAN U20 en battant samedi 11 mars la Gambie deux buts à rien. C'est le premier titre du Sénégal dans la compétition après trois échecs en finale.

Le Sénégal est décidément la nation forte du continent africain. Après la CAN 2022 et le CHAN 2023, la CAN U20 prend, elle aussi, la direction de Dakar.

Le match, disputé dans le Stade international du Caire en Égypte, promettait d'être serré entre les deux meilleures défenses de la compétition. Mais l'attaque sénégalaise, la meilleure de cette édition, a fait plier la défense gambienne dès la 6e minute sur une tête de Mame Mor Faye, qui devançait le gardien adverse. Une ouverture du score qui venait concrétiser le bon début de match des Lionceaux de la Teranga.

En face, les hommes de Abdoulay Bojang peinaient à s'approcher des buts d'une équipe sénégalaise qui maîtrisait globalement les débats, solide autour de leur sentinelle, Mamadou Lamine Camara. C'est d'ailleurs ce dernier qui a fait le break à la 56e, de la tête lui aussi, suite



à un corner.

Parcours sans faute pour le Sénégal

La Gambie, qui n'a pas cadré un seul tir lors de ce derby de l'Afrique de l'Ouest, jetait ensuite ses dernières forces dans la bataille sans jamais réellement mettre en déroute la défense sénégalaise.

Le Sénégal conclu en beauté un tournoi parfait qui l'a vu gagner toutes ses rencontres sans encaisser le moindre but. Les poulains de Malick Daf mettent fin à la malédiction après trois échecs en finale lors des quatre dernières éditions de la CAN U20.

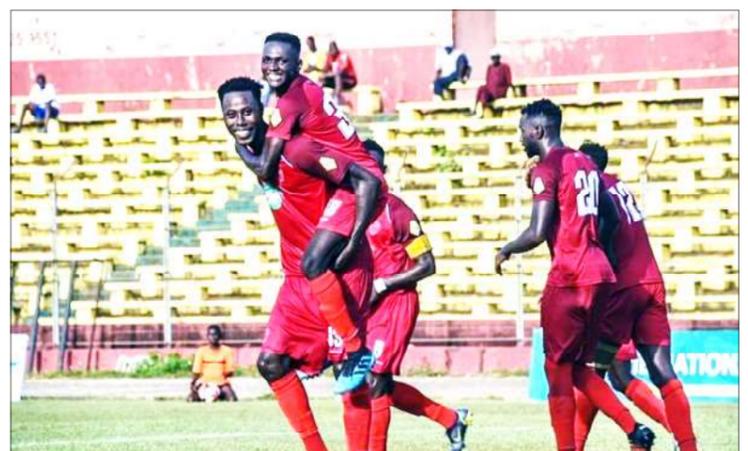
(Source : RFI)

LIGUE 1

Le Horoya Athlétic Club bat le Satellite FC grâce à Sékou Keïta !

Le Horoya Athlétic Club a dominé le Satellite Football Club (1-0) hier, dimanche 12 mars 2023, au stade du 28 septembre de Conakry. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du match en retard de la quatorzième journée du championnat national de première division.

Champion guinéen en titre, les rouge et blanc de Matam n'ont pas pu trouver la faille en première période, malgré de belles occasions manquées dans la surface adverse. C'est en deuxième explication qu'ils ont pris le dessus contre les satellitaires qui avaient carrément perdu de vivacité dans le dernier quart d'heure. L'unique but de



la partie a été l'œuvre de l'ancien attaquant du Milo FC, Sékou Keïta, dans les ultimes minutes de la rencontre.

Ce service minimum mais précieux (1-0), permet aux poulains de Kanfory Lappé

Bangoura de consolider leur première place au classement puisqu'ils comptent désormais 32 points au compteur. Tandis que les satellitaires restent bloqués à la 14ème place avec 12 unités.